

La sécurité routière sur le tapis

TRAFIC Il y a trop d'excès de vitesse à travers le village, a constaté la Municipalité. Lors de la nouvelle législature, elle souhaite mettre en place des mesures concrètes. La pose d'un radar fixe pourrait être l'une des solutions.

GRANDCOUR

Les conducteurs ont-ils tendance à appuyer davantage sur le champignon sur les routes traversant les villages de Grandcour et Ressudens? Lors d'un récent Conseil communal, Olivier Treuthardt a interpellé la Municipalité concernant un article publié dans le journal communal *Le Crieur Public*. Il s'inquiétait du taux d'infractions qui semble être trois fois supérieur à la moyenne cantonale. Un contrôle radar a été réalisé à Ressudens-Dessous, le 2 février, et un autre sur la route de Payerne quelques jours plus tard. Sur 928 véhicules contrôlés, 66 conducteurs ont été dénoncés. Le taux d'infractions s'élève ainsi à 7,11%, celui du canton se situe à 2,43%.

Chaque mois, le Bureau du radar et des amendes d'ordre de la gendarmerie vaudoise envoie un rapport détaillé aux communes. Les résultats de mars sont encore plus édifiants. A Ressudens-Dessous, 27 dénonciations sur 60 véhicules, et sur la route du Vully, 34 dénonciations sur 70 véhicules. Ce qui fait un taux d'infractions sur le territoire communal de près de 50% alors que celui du canton se situe à 2,47%. Précisons que ces deux contrôles ont été effectués avec des pistolets laser, le taux d'infractions étant plus élevé avec ce dispositif qu'avec un radar mo-



Selon le syndic Alain Sumi, les longs bouts droits traversant Grandcour et Ressudens favorisent les excès de vitesse.

PHOTO JEAN-MICHEL ZUCCOLI

bile. La Municipalité a annoncé qu'elle va empoigner le dossier de la sécurité routière lors de cette nouvelle législature.

La commune de Grandcour est-elle ainsi dans le haut du classement au niveau des infractions dans le canton de Vaud? «Nous ne tenons pas ce genre de statistiques», indique la sergente-majore Florence Frei, spécialiste en communication de la Police cantonale vaudoise. Selon les statis-

tiques du canton, sur 116 000 véhicules contrôlés par mois lors de 190 contrôles en moyenne de radars mobiles, 210 000 dénonciations ont été traitées en 2025. Le pourcentage d'infractions concernant les excès de vitesse de tous types s'élevait ainsi à 15%. Selon les données provisoires de 2026, Grandcour indique une tendance à 10% ce qui tend à dire que le village broyard est à ce jour en dessous de la moyenne cantonale en

ce qui concerne les dépassements de vitesse.

Pour choisir le lieu des contrôles, la Police cantonale vaudoise précise que différents éléments d'analyse sont pris en compte comme la demande des communes et des citoyens ainsi que la dangerosité des zones. «Des contrôles réguliers ont une influence sur le comportement des usagers, mais le radar n'est pas la solution ultime. Des amé-

nagements urbains doivent être réalisés si le respect des limitations n'est pas observé», explique Florence Frei.

A la recherche de solutions

La mise en place de mesures et les charges financières y relatives sur les routes cantonales traversant les localités sont de la compétence communale. Le canton doit toutefois être consulté lors de l'élaboration de projets, et des subventions cantonales peuvent être accordées: «Les projets doivent être coordonnés avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et respecter le cadre légal, les normes applicables et les exigences liées à la fonction de la route cantonale concernée», précise Nicole Schick, responsable de l'unité politique publique et communication de la DGMR.

La Municipalité a déjà aménagé des «rétrécisseurs» à l'entrée de Grandcour, depuis Chevroux. Le projet de requalification de la route d'Estavayer, côté Estavayer-le-Lac, prévoit une porte d'entrée afin de réduire la vitesse des véhicules entrant dans le village. «Nous avons à Grandcour de longs bouts droits qui favorisent les excès de vitesse», relève Alain Sumi. Pour le syndic, les dos-d'âne (ou gendarmes couchés) ne sont pas une solution: «Cela engendre des nuisances so-

nores pour les riverains. D'autres communes sont revenues en arrière après les avoir testés.»

Parmi les solutions figure aussi l'achat de radars fixes comme ceux installés à Mézières (Vaud). «Les bénéfices iraient à la commune jusqu'à ce que l'achat soit remboursé. Nous pourrions aussi avoir recours à des radars mobiles», propose Alain Sumi.

Lors d'aménagements routiers, la commune devra prendre en considération la fonction des routes cantonales traversant le village. «Tout aménagement ou modération du trafic sur une route cantonale en traversée de localité doit tenir compte de la fonction de la route dans le réseau, des contraintes de sécurité et d'exploitation, ainsi que du cadre légal et normatif applicable», informe Nicole Schick. A titre d'exemple, elle cite la route cantonale 502 B-P (ndlr d'est en ouest), qui peut être concernée par une gestion du trafic liée à un événement sur le réseau autoroutier ou sur le réseau supérieur. «Mais les trois routes cantonales traversantes ne peuvent pas être qualifiées de routes de déstage au sens du plan DE-LESTA.» Ce dispositif cantonal d'urgence prévoit en effet de dévier le trafic vers la route de Berne en cas de surcharge majeure du réseau.

■ JEAN-MICHEL ZUCCOLI

Succès artistique, mais affluence décevante



Les costumes de l'opéra *Ottone* ont été créés sur place. PHOTO NICOLAS SCHMID/DR

MUSIQUE L'opéra *Ottone* n'a pas attiré autant de monde qu'espéré dans la cour de l'abbatiale. La qualité artistique est toutefois relevée.

PAYERNE

La musique de Haendel a résonné dans la cour de l'abbatiale de Payerne. L'opéra baroque *Ottone*, mis en place par le comité de l'Opéra de l'Impératrice, a été présenté à six reprises du 10 au 18 juillet. «Artistiquement, cela a été un succès avec notamment un excellent niveau des solistes et de l'orchestre, ainsi que des costumes créés sur place très colorés et vivants», souligne le président Pasqual Auer à l'heure du bilan.

L'affluence a toutefois été en dessous des attentes avec environ 60% des billets vendus. «C'est 10% de plus qu'en 2024, donc c'est encourageant. Les places se sont vendues crescendo grâce aux échos positifs», commente le président, ajoutant qu'une troisième édition dans deux ans est en discussion.

Besoin de soutien

«Nous avons pu placer Payerne sur la carte des opéras en plein air tout en mettant en valeur des solistes de la région», indique Pasqual Auer.

Le budget s'est élevé à 500 000 francs. «Nous n'avons pas encore tous les chiffres, mais nous allons avoir besoin de soutien supplémentaire pour boucler les comptes», remarque le président.

■ CHANTAL ROULEAU

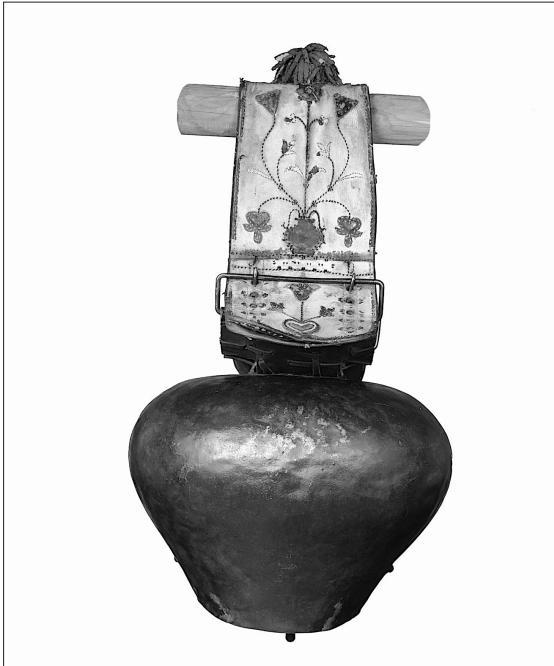
Paul Morier à l'honneur d'une exposition dans son Pays-d'Enhaut

PATRIMOINE Plus de septante sonnailles confectionnées par Paul Morier sont présentées, dont certaines ont été fondues à Missy, où il s'est installé de 1915 au milieu des années 1930.

MISSY

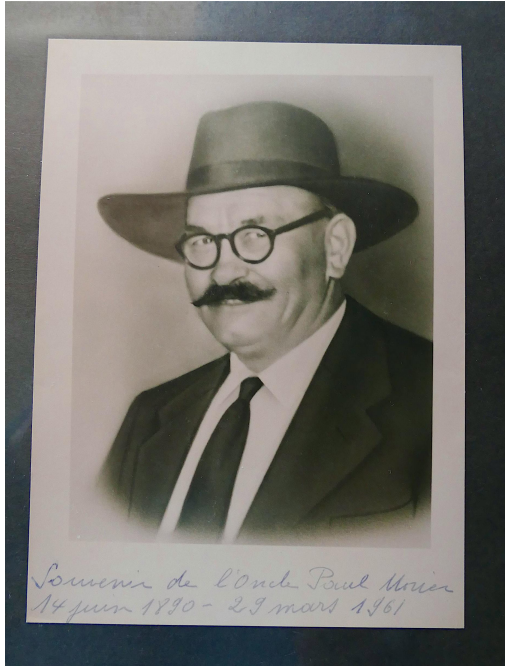
«Alors que la cloche était privilégiée depuis le XVIII^e siècle, Paul Morier est considéré comme l'instigateur du renouveau des toupins, au début du XX^e siècle, dans le sillage de son patron d'apprentissage. C'était un artiste hors du commun.» Animateur de la Maison de la cloche & de la Mémoire populaire à Juriens (VD), Olivier Grandjean ne tarit pas d'éloges sur le forgeron à l'honneur du Musée du Pays-d'Enhaut, dont la carrière l'a mené dans la Broye, à Missy. Tout en redonnant vie aux sonnailles en tôle d'acier forgée, l'homme s'est distingué par les gravures qui décorent une partie de sa production. Quelque 70 pièces ont été rassemblées par les organisateurs pour l'occasion.

Originaire de Château-d'Ex, Paul Morier (1890-1961) a appris le métier auprès de Charles Borner, aux Moulins. A la fin de son apprentissage, il s'est d'abord installé à Rossinière, en 1912, où ses premières sonnailles ornées de ses initiales PM dans un écusson vaudois sont fabriquées. Trois ans plus tard, l'artisan quitte toute-



Ce toupin a été fondu à Missy.

PHOTO JULIE ROBINSON



Le forgeron Paul Morier

PHOTO DR

fois sa région pour s'installer à Missy. «A part ses toupins et sonnettes qui traversent le temps, tout comme ses moules, on a peu d'informations sur son activité et sa vie. Mais on imagine qu'il a dû y trouver une forge disponible», reprend Olivier Grandjean.

Dans la Broye, les sonnailles produites portaient la mention «Paul Morier, Missy». Mais il semble que l'aventure a tourné court au milieu des années 1930, avec une faillite. Affinant sa production au fil des ans et acquérant une grande notoriété auprès d'une vaste clientèle, Paul Morier a aussi beaucoup soutenu les abayes et sociétés de jeunesse de sa région d'origine. Il a poursuivi

sa carrière à Reverolle de 1937 à 1955, puis à Morges jusqu'en 1960.

Utile pour les fermiers

De manière générale, on distingue les cloches, en bronze, des sonnailles, en tôle d'acier forgée. Dans cette catégorie, les senailles sont les grands modèles pour les montées et descentes d'alpage, les tapes sont au milieu et les toupins, plus petits, équiper les vaches au pâturage. Ces instruments fournissent toujours des indications aux fermiers sur le comportement du bétail. Cela permet de reconnaître un troupeau inquiet, de repérer une bête perdue ou de servir de protection contre les prédateurs.

Au décès de Paul Morier en 1961, l'entreprise a été exploitée par deux patrons jusqu'en 1986. Les moules et le matériel ont ensuite été repris par la famille de fondeurs et forgerons Brügger à Villars-sur-Glâne, qui perpétue cette tradition artisanale sous la marque «P. Morier». Quant à la forge de Missy, désormais en mains privées, elle a été exploitée par le maréchal-ferrant Walter Steiner, des années 1930, jusqu'au milieu des années 1970.

■ SÉBASTIEN GALLIKER

Paul Morier et ses sonnailles décorées. Exposition au Musée du Pays-d'Enhaut, jusqu'au 31 octobre (de 13 h 30 à 17 h 30, fermé le lundi).